

# Le « plan cocotier » de Côte-d'Ivoire

V. AMAGOU (1) et C. BRUNIN (2)

En 1964 la Côte-d'Ivoire, soucieuse de diversifier son économie basée principalement sur la culture du café et du cacao, confiait à l'I.R.H.O. une étude générale des possibilités de développement de la culture du cocotier, analogue à celle réalisée en 1960 et 1964 pour le palmier à huile.

Cette étude, financée par le FAC et publiée en 1965, concluait que la Côte-d'Ivoire disposait dans la zone littorale, allant de Fresco à l'Ouest à la frontière du Ghana à l'Est, de près de 60 000 ha favorables à la culture du cocotier. En outre, avec les recherches entreprises depuis 1952 sur la Station de Port-Bouet, les bases techniques étaient suffisantes pour lancer un programme d'extension de la culture du cocotier.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1966, la SODEPALM (3) reçut la mission de mener à bien la réalisation du « Plan Cocotier » au même titre que le « Plan Palmier » dont elle avait la charge depuis 1963.

Aujourd'hui, sept ans après, les premières parcelles plantées entrent en exploitation et il paraît intéressant de faire le point des réalisations effectuées.

## 1. — LES PERSPECTIVES DU COCOTIER DANS L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE

Fin 1963, les Perspectives Décennales, qui ont orienté les décisions prises dans le cadre du Plan de Diversification Agricole, prévoyaient la réalisation de 15 000 ha de cocoteraies de 1967 à 1971. Ces 15 000 ha, s'ajoutant aux 12 000 ha existants, devaient porter le total des surfaces plantées à 27 000 ha.

En favorisant l'extension et l'intensification de la culture du cocotier, la Côte-d'Ivoire entendait tirer

parti de la frange littorale du pays qui est généralement peu favorable aux autres cultures mais que le cocotier valorise de façon intéressante. En effet, on obtient couramment des rendements de l'ordre de :

— 2,5 t de coprah/ha/an avec la variété locale améliorée et

— 4,5 t avec l'hybride (Nain × Grand).

Certes, le marché des produits dérivés de la noix de coco est dominé par l'importance de la production des Philippines qui exerce une influence prépondérante sur la formation des cours et rend ainsi difficile un strict contrôle des prix. De plus, il faut tenir compte de l'interchangeabilité des corps gras, qui permet aux utilisateurs de choisir la matière première la moins chère ; toutefois, la richesse en acide laurique de l'huile de coprah rend celle-ci moins menacée par les substitutions que les autres corps gras.

L'avenir du marché du coprah peut être envisagé favorablement car, si le Sud-Est Asiatique en est le plus gros producteur, le rythme d'accroissement de sa population est tel que l'offre des produits dérivés du cocotier diminue de façon assez rapide. Ainsi, l'Inde, autrefois exportatrice de coprah, doit maintenant en importer pour subvenir à ses besoins et, en 30 ans, les exportations de coprah de l'Indonésie (4) sont passées de 550 000 t à 150 000 t.

(1) Directeur Général Adjoint des Sociétés du groupe SODEPALM-PALMIVOIRE.

(2) Directeur de la Station cocotier I.R.H.O. de Port-Bouet.

(3) Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à Huile, B. P. 2049, Abidjan.

(4) Les exportations de coprah sont actuellement interdites en Indonésie.

(5) Ces cours ont été supérieurs à \$ 700 de janvier à mai 1974.

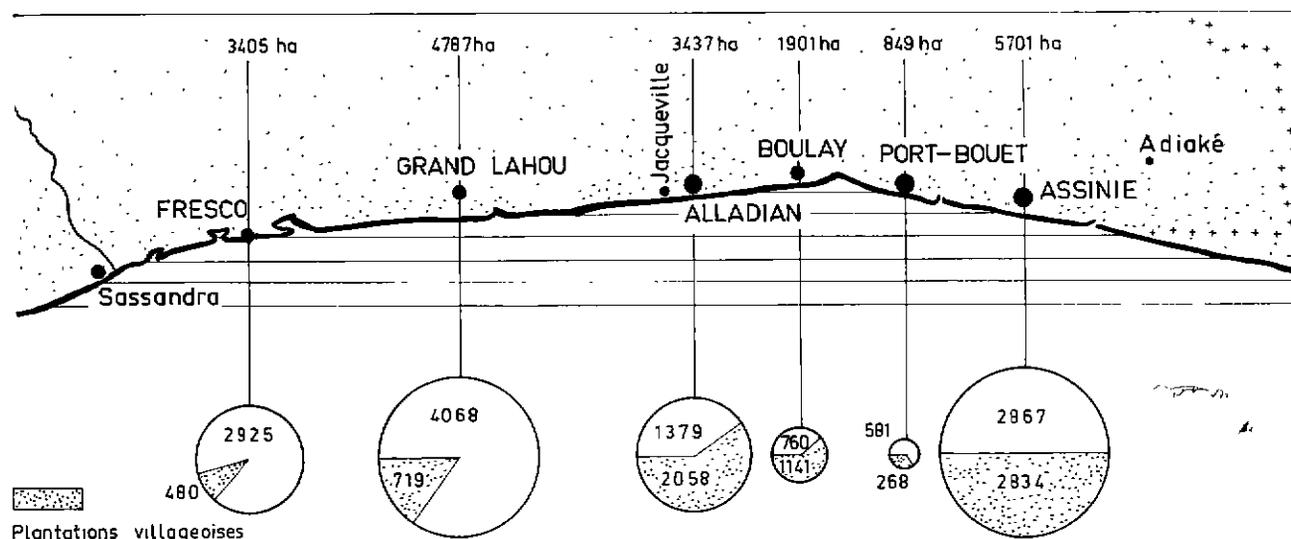


FIG 1. — SODEPALM. Plan cocotier à l'Est de Sassandra.

Investissements 9 000 millions de F CFA  
 Superficie ..... 20 200 ha  
 Production .... 61 000 t de coprah/an

Chiffre d'affaires 4 000 millions de FCFA/an  
 Emplois créés .. 5 000

Les cours du coprah, à part la baisse très importante survenue en 1971-1972, se maintiennent de façon relativement stable et ne semblent plus devoir descendre au-dessous de 230 \$ US la t CAF (5), correspondant à un prix de 40 F CFA le kg départ plantation.

Le choix paraît donc justifié de développer la culture du cocotier car la fraction exportable de la production mondiale a tendance à diminuer. En outre, la Côte-d'Ivoire est géographiquement mieux située que les pays asiatiques pour exporter sa production vers les pays industrialisés de l'Europe occidentale.

A partir de ces éléments, la Côte-d'Ivoire a décidé de créer 40 000 ha de cocoteraies et d'en confier la réalisation à la SODEPALM, en prévoyant trois étapes :

- **Premier programme :**  
(1967-1971) financé et planté . 7 500 ha
- **Deuxième programme :**  
(1972-1975) financé et en cours 12 500 ha
- **Troisième programme :**  
(1976-1980) à l'étude . . . . . 20 000 ha

Il faut ajouter à ces surfaces les 20 000 ha de plantations individuelles qui furent réalisées jusqu'en 1973 dont certaines avec un matériel végétal sélectionné également fourni par l'I.R.H.O. directement ou par l'intermédiaire de la SODEPALM.

## 2. — ÉLÉMENTS DE BASE

Pour réaliser et mener à bien son « Plan Cocotier », la Côte-d'Ivoire dispose de nombreux éléments favorables :

- un milieu naturel convenable pour le cocotier,
- un matériel végétal de valeur,
- des techniques éprouvées,
- une organisation efficace.

### A. — Le milieu naturel.

#### a) Le climat.

Le cordon littoral de la Côte-d'Ivoire, dont la largeur varie de quelques centaines de mètres à une dizaine de km, jouit d'un climat favorable au cocotier.

La pluviosité moyenne annuelle, voisine de 2 100 mm à Abidjan, décroît d'abord en allant vers l'Ouest et passe par un minimum à Sassandra avec 1 600 mm/an. Elle croît à nouveau ensuite, pour atteindre 2 300 mm par an à Tabou. La pluviométrie augmente également à mesure que l'on s'éloigne d'Abidjan en allant vers l'Est (2 300 mm à la frontière du Ghana).

Le tableau I donne les pluviométries moyennes annuelles pour les secteurs d'intervention ainsi que les déficits hydriques correspondants.

TABLEAU I

#### Pluviométries moyennes des secteurs d'intervention

Localités	Pluviométrie moyenne annuelle (en mm)	Déficit hydrique moyen annuel (en mm)
Tabou . . . . .	2 301	177
Sassandra . . .	1 601	450
Grand-Lahou. .	1 675	368
Jacqueville . .	2 090	401
Port-Bouet . . .	2 114	233
Adiaké . . . . .	2 117	187

Les pluies se distribuent en deux saisons :

- une grande saison des pluies d'avril à juillet,
- une petite saison des pluies de septembre à décembre.

En outre, sur les formations quaternaires, le déficit hydrique de la saison sèche est la plupart du temps compensé par la proximité de la nappe phréatique dont la profondeur excède rarement 4 m au-dessous du niveau du sol.

Les températures, avec une moyenne annuelle voisine de 27° et l'insolation, avec plus de 2 000 h par an, sont favorables au cocotier, de même que l'hygrométrie constamment élevée tout au long de l'année.

#### b) Les sols.

Les plantations décrites plus loin sont implantées sur des sols sableux :

- sables côtiers quaternaires avec très peu d'éléments fins ;
- sols ocres sableux avec un taux de sables grossiers inférieur à celui des sables côtiers et généralement plus riches en éléments fins ;
- sols faiblement ferrallitiques avec concrétions à Fresco.

Les sols hydromorphes ont été écartés.

Ces sols possèdent toutes les propriétés physiques nécessaires à la croissance du cocotier : ils sont notamment meubles, profonds et aérés et leurs propriétés chimiques peuvent facilement être corrigées au moyen d'engrais minéraux.

### B. — Le matériel végétal.

Les recherches effectuées depuis 1952 ont accru la productivité du cocotier local : à 11 ans, le cocotier local amélioré a produit en cumulé 9 400 kg de coprah/ha contre 5 800 kg/ha pour le cocotier local non amélioré.

Comme chez de nombreuses plantes allogames telles que le maïs et le palmier à huile qui ont accompli récemment des progrès décisifs grâce à l'hybridation, le croisement de deux variétés homogènes et complémentaires — le Nain d'une part et le Grand Ouest Africain d'autre part — permet d'obtenir en première génération un hybride précoce, très productif et adapté aux conditions de Basse Côte-d'Ivoire. Le tableau II compare les échelles de productions retenues dans les projets pour les différents types de matériel végétal en question.

TABLEAU II

#### Echelles de productions retenues (en kg de coprah/ha)

Âges	Variété locale sélectionnée	Hybrides (Nain × Grand)
5 ans . . . . .	—	200
6 ans . . . . .	—	1 600
7 ans . . . . .	250	2 500
8 ans . . . . .	1 500	3 500
9 ans . . . . .	2 300	3 500
10 ans . . . . .	2 600	3 500
11 ans . . . . .	2 700	3 500

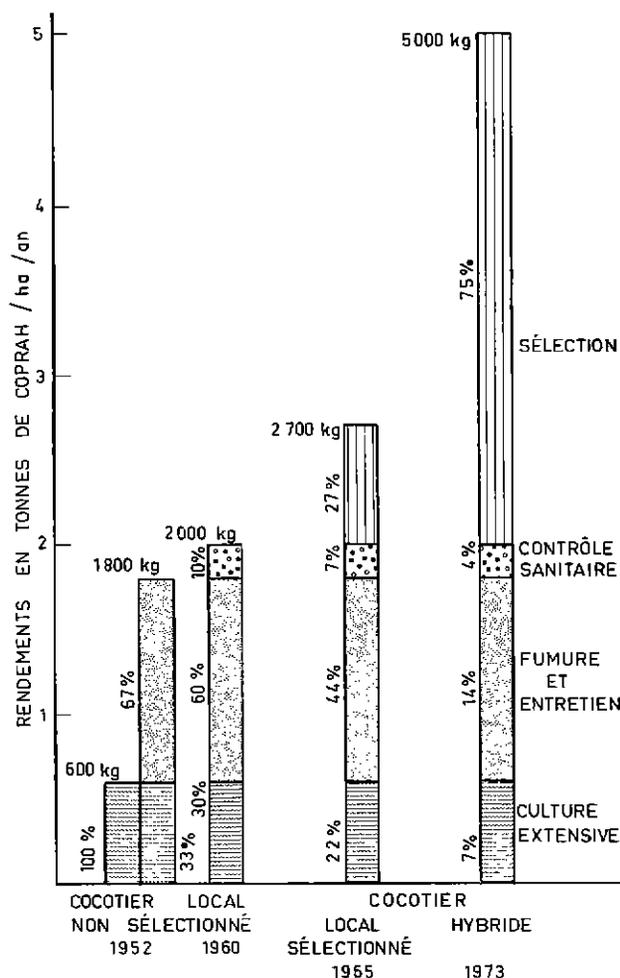


FIG. 2. — Amélioration de la productivité du cocotier en Côte-d'Ivoire.

L'échelle de rendements retenue pour l'hybride était volontairement prudente et doit être réévaluée en fonction des derniers résultats obtenus sur la Station de Port-Bouet où des rendements supérieurs à 6,0 t de coprah/ha ont été atteints en année (N11) (Fig. 2).

Les nouveaux barèmes figurent dans le tableau III ; ils ont été modulés en fonction de l'écologie et du développement actuel des jeunes plantations.

TABLEAU III

Barèmes de production des cocotiers.  
Hybrides en plantations industrielles  
(en t./ha)

Années	Fresco Lahou	Lahou sol nu	Alladian Boulay	Port-Bouet	Assinie
4	—	—	—	—	0,2
5	0,6	0,8	0,8	0,8	1,2
6	1,5	2,0	1,7	1,7	3,0
7	2,5	2,8	2,8	2,8	4,0
8	3,2	3,5	3,5	3,5	4,4
9	3,5	3,8	4,0	4,0	4,8
10 et suiv.	3,5	3,8	4,2	4,5	5,0

### C. — Techniques culturales.

Parallèlement aux travaux de sélection, des recherches ont été menées pour mettre au point les techniques intensives de la culture du cocotier :

— sélection du matériel végétal en germe et en pépinière ; élimination des individus mal venus ou à germination tardive ;

— pépinières en sacs de plastique qui, en réduisant les chocs de transplantation, font gagner un an sur les pépinières en pleine terre ;

— étude des techniques de déforestation et de préparation du terrain propres à réduire les coûts et les pullulations d'*Oryctes* ;

— densité optimale (160 arbres/ha) et techniques de plantation ;

— définition des « niveaux critiques » et fixation des fumures assurant la meilleure croissance et les rendements les plus économiques ;

— mise au point des techniques de contrôle phytosanitaire.

### D. — Organisation.

En 1963, le Gouvernement de Côte-d'Ivoire créait la SODEPALM pour réaliser un programme de 76 000 ha de palmier à huile. Etant donné la grande similitude entre les deux cultures, il n'y avait que des avantages à confier également à cette société la réalisation du « Plan Cocotier » :

— économie au niveau de l'infrastructure administrative ;

— expérience acquise dans la création de grandes plantations ;

— la SODEPALM disposait déjà du personnel qu'il suffisait d'initier aux techniques culturales du cocotier.

Enfin, en tant qu'organisme de développement, la SODEPALM avait déjà prouvé son savoir-faire et jouissait d'un crédit important auprès des organismes de financement.

C'est ainsi qu'en 1966 fut créé, au sein de la SODEPALM, le Département des Plantations de Cocotiers chargé de la réalisation des plantations et de leur gestion.

## 3. — RÉALISATION

### A. — Principe d'actions.

Comme pour le palmier à huile, on a retenu le principe de la plantation industrielle entourée de plantations villageoises. De cette façon, les planteurs bénéficient du support technique et de l'exemple de plantations industrielles réalisées selon des techniques modernes.

En outre, les plantations industrielles assurent le traitement et la commercialisation de la récolte.

### B. — Plantations industrielles.

Propriété de l'Etat, les grandes plantations industrielles de cocotiers, sont essentiellement destinées à garantir au « Plan Cocotier » une assise économique fiable.

Par les économies de moyens qu'elles autorisent, la rigueur de gestion qu'elles nécessitent et les niveaux

de production qu'elles atteignent, ces plantations industrielles apparaissent comme un volant régulateur de l'opération tant du point de vue de l'approvisionnement que de la maîtrise des prix de revient et de la qualité des produits obtenus.

### C. — Plantations villageoises.

La participation du paysanat au « Plan Cocotier » représente l'aspect social de ce plan et en définitive lui donne toute sa signification en terme de développement : promotion d'agriculteurs modernes, maintien à la terre de la population résidente, accession à un niveau de vie plus élevé, et accroissement du revenu monétaire.

Concernant la préparation du terrain des plantations villageoises, deux systèmes ont successivement été utilisés. Dans un premier temps, pour éviter la pullulation de *Oryctes*, il a été adopté, comme pour les plantations industrielles, la technique du déforestation mécanique intégral, qui consistait à ne laisser sur le terrain aucun bois mort susceptible de servir de refuge larvaire à ce parasite. Dans ce cas, le planteur n'assurait pas la préparation de son terrain et, afin que le prix du déforestation mécanique des plantations individuelles restât dans des limites raisonnables, il était demandé aux planteurs de se grouper pour constituer des lots d'un seul tenant ayant une surface minimale de 20 ha.

Le planteur prend donc sa plantation en charge après le déforestation ; il participe au piquetage et réalise lui-même la mise en place, l'entretien et la récolte.

En 1972, une enquête réalisée sur certaines plantations villageoises effectuées avec une élimination incomplète des bois a montré que les cas de pullulations d'*Oryctes* pouvaient être réduits à un niveau raisonnable si les bois non brûlés étaient rapidement recouverts par une abondante couverture de *Pueraria*.

Pour réduire le coût élevé du déforestation, il a donc été décidé, fin 1972, d'abandonner le déforestation mécanique intégral pour la préparation du terrain des plantations villageoises, et un processus d'intervention semblable à celui qui avait déjà fait ses preuves sur le palmier a été adopté :

— le planteur propose son terrain à l'agrément de la SODEPALM, à l'intérieur d'un périmètre d'action préalablement défini ;

— il effectue lui-même l'abattage, la préparation du terrain, ainsi que tous les travaux d'entretien et de récolte ;

— la SODEPALM, pour sa part, réalise le piquetage et la préparation du matériel végétal. Elle fournit les graines de couverture, les engrais et les avances en espèces. Elle assure enfin une assistance technique permanente.

Dans l'un et l'autre cas, le planteur bénéficie d'un prêt amortissable sur une durée de 16 ans, avec un différé (de 5 à 7 ans) correspondant à la mise à fruit.

En définitive, les plantations villageoises réalisées par la SODEPALM se présentent sous trois formes différentes :

— plantations villageoises avec déforestation mécanique et matériel local (3 000 ha) ;

— plantations villageoises avec déforestation mécanique et matériel hybride (1 850 ha) ;

— plantations villageoises avec déforestation manuel et matériel hybride : plus de 6 000 ha d'ici 1979 dont 2 650 d'ici 1975.

### D. — Programmes par année et répartition par secteurs.

Le tableau IV précise par année et par secteurs d'intervention les surfaces qui ont été plantées ou seront mises en place d'ici 1975.

TABLEAU IV  
Plantations réalisées par SODEPALM. Période 1967-1972 et programmes prévus 1973-1975

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	Total fin 1972	1973	1974	1975	Total fin 1975	dont Hy- bride
<i>Plantations industrielles</i>												
Assinie .....	200	1 020			500	717	2 437	430			2 867	1 647
Port-Bouet .....	100	100	165	216			581				581	521
Boulay .....						320	320	440			760	760
Alladian .....	216	391	451	321			1 379				1 379	—
Grand-Lahou .....			261	746	143		1 150	300	1 300	1 318	4 068	2 918
Fresco .....			250				250	300	2 375		2 925	2 675
Toumodi .....		120					120				120	—
Total P. I. par année .....	516	1 631	1 127	1 283	643	1 037	6 237	1 470	3 675	1 318	12 700	8 521
<i>Plantations villageoises</i>												
Assinie .....			211	490		208	909	125	800	1 000	2 834	2 133
Port-Bouet .....			268				268				268	—
Boulay-Audouin .....					274	206	480	661			1 141	867
Alladian .....			343	940			1 283	375	100	300	2 058	775
Grand-Lahou .....			61	216	188		465		50	204	719	254
Fresco .....								280	50	150	480	480
Total P. V. par année .....			883	1 646	462	414	3 405	1 441	1 000	1 654	7 500	4 509
<i>Ensemble PI + PV</i>												
Assinie .....	200	1 020	211	490	500	925	3 346	555	800	1 000	5 701	3 780
Port-Bouet .....	100	100	433	216			849				849	521
Boulay-Audouin .....					274	326	800	1 101			1 901	1 627
Alladian .....	216	391	794	1 261			2 662	375	100	300	3 437	775
Grand-Lahou .....			322	962	331		1 615	300	1 350	1 522	4 787	3 172
Fresco .....			250				250	580	2 425	150	3 405	3 155
Toumodi .....		120					120				120	—
Total PI + PV par année .....	516	1 631	2 010	2 929	1 105	1 451	9 642	2 911	4 675	2 972	20 200	13 030

Les investissements totaux prévus par la réalisation des programmes 1967-1975 sont de l'ordre de 9 milliards de F CFA ; le montant des financements obtenus s'élève à 5 256 millions de F CFA (1).

De 1967 à fin 1975, 28 000 ha auront été plantés. Comme le total planté en 1966 était de 12 000 ha, la superficie totale de la cocoteraie ivoirienne sera donc de 40 000 ha à fin 1975, auxquels viendront s'ajouter vraisemblablement 20 000 ha, qui seront plantés de 1976 à 1980 dans le Sud-Ouest du pays, et également certaines plantations privées non programmées.

#### 4. — EFFETS ATTENDUS

##### A. — Pour le planteur villageois.

Fin 1973, environ 5 000 ha de plantations villageoises ont été mis en place ; ces plantations intéressent un millier de planteurs, soit 5 ha par planteur en moyenne.

A titre indicatif, le tableau V donne le détail du compte d'exploitation d'un planteur pour 1 ha de plantation en matériel hybride avec préparation manuelle du terrain.

Les données du tableau permettent de chiffrer la valorisation de la journée de travail obtenue avec le

(1) F.A.C.	Fonds d'Aide et de Coopération (France)	69 millions
C.C.C.E.	Caisse Centrale de Coopération Economique (France)	696 millions
B.I.R.D.	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Banque Mondiale).	2 290 millions
B.N.D.A.	Banque Nationale de Développement Agricole (Côte-d'Ivoire)	1 230 millions
B.S.I.E.	Budget Spécial d'Investissement et d'Equipeement (Côte-d'Ivoire)	971 millions

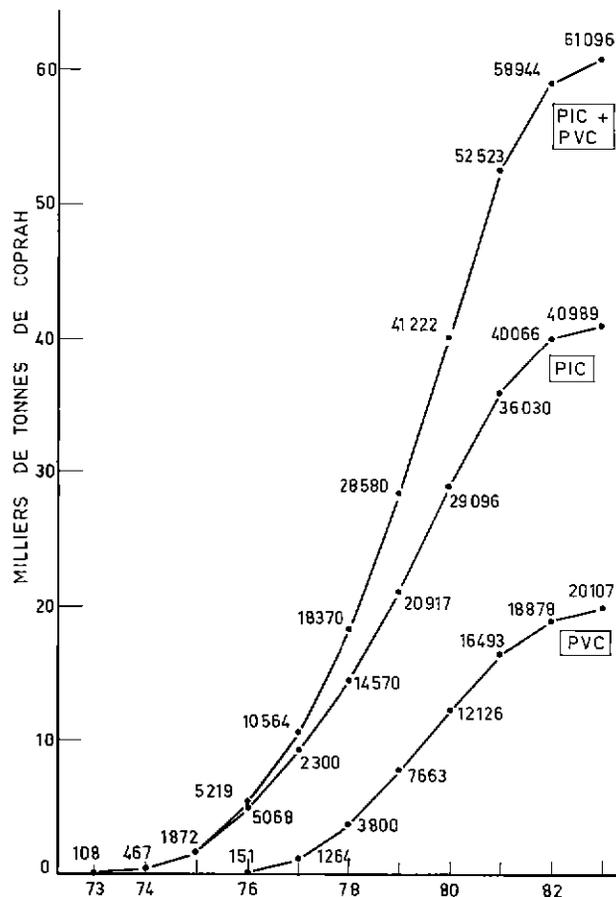


FIG. 3. — Prévission de production de coprah de la SODEPALM (Est Sassandra).

TABLEAU V

#### Compte d'exploitation pour 1 ha de cocotier hybride. Plantation villageoise — nouvelle formule

	— 1	0	1	2	3	4	5	6	7	8 à 23	24	25 et +
Rendement en noix							1 500	7 000	11 500	15 000	15 000	15 000
Avances en espèces		3 000	2 000	1 000	1 000	1 000	—	2 000	—	—	—	—
Recettes hyp. à 6 F/noix							9 000	42 000	69 000	90 000	90 000	90 000
Recettes hyp. à 8 F/noix							12 000	56 000	92 000	120 000	120 000	120 000
Recettes hyp. à 10 F/noix							15 000	70 000	115 000	150 000	150 000	150 000
Petit outillage	1 000	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Engrais								14 848	14 848	14 848	14 848	14 848
Remboursement dette 1 F/noix								7 000	11 500	15 000	6 400	—
TOTAL DÉPENSES	1 000	500	500	500	500	500	500	22 348	26 848	30 348	21 748	15 348
Revenu net hyp. à 6 F/noix	— 1 000	+ 2 500	1 500	500	500	500	8 500	21 652	42 152	59 652	68 252	74 652
Revenu net hyp. à 8 F/noix	— 1 000	+ 2 500	1 500	500	500	500	11 500	35 652	65 152	89 652	98 252	104 652
Revenu net hyp. à 10 F/noix	— 1 000	+ 2 500	1 500	500	500	500	14 500	49 652	88 152	119 652	128 252	134 652
Temps de travail : entretien (H. T)	100	32	18	12	8	8	8	7	7	7	7	7
Temps de travail : récolte (1 HJ/1 000 noix jusqu'en N6-1/2 HJ/1 000 noix après)							2	5	6	7	7	7
Temps de travail : potage (1,5 HJ/ 1 000 noix)							3	11	17	22	22	22
TOTAL TEMPS DE TRAVAUX	100	32	18	12	8	8	13	23	30	36	36	36
VALORISATION JOURNÉE DE TRAVAIL												
Hyp. à 6 F/noix							654	941	1 833	1 657	1 896	2 074
Hyp. à 8 F/noix							885	1 550	2 833	2 490	2 729	2 907
Hyp. à 10 F/noix							1 115	2 159	3 833	3 324	3 563	3 740

cocotier. Cette valorisation, variable selon les cas, est généralement supérieure à celle obtenue avec d'autres cultures (Tabl. VI).

TABLEAU VI  
**Comparaison de la valorisation  
 de la journée de travail**  
 (conditions économiques du 1<sup>er</sup> semestre 1973)

Riz irrigué .....	480 F CFA
Café traditionnel .....	493 —
Cacao traditionnel .....	727 —
Palmier à huile .....	950 —
Palmier à huile (meilleur secteur)	1 300 —
Cocotier hybride .....	2 000 à 3 700

Les prévisions de rendements faites pour ces plantations ont été volontairement minorées pour tenir compte d'une moins bonne exécution par les planteurs villageois des travaux de plantation et d'entretien.

### B. — Pour la Côte-d'Ivoire.

De 1967 à 1975, la Côte-d'Ivoire aura réalisé, par l'intermédiaire de la SODEPALM, quelque 20 000 ha (1) de plantations à haut rendement, correspondant à la création de 5 000 emplois nouveaux au seul stade de la production ; l'ensemble de la population touchée de loin ou de près étant approximativement de 32 000 personnes.

En moins de 10 ans, un capital de plantations d'un potentiel de production annuel de 60 000 t de coprah par an aura été constitué.

Le traitement industriel et la commercialisation de cette production seront eux aussi sources de revenus supplémentaires et générateurs d'emplois nouveaux.

## CONCLUSION

De 1967 à 1975, la Côte-d'Ivoire aura planté quelque 28 000 ha de cocoteraies comprenant :

— 20 000 ha réalisés par l'intermédiaire de la SODEPALM,

— 8 000 ha grâce aux initiatives individuelles.

Comme 12 000 ha existaient en 1966, le total de la cocoteraie ivoirienne couvrira 40 000 ha à fin 1975.

(1) Pour obtenir le total des surfaces plantées de 1967 à 1975, il faut ajouter à ce chiffre les 8 000 ha de plantations individuelles.

En 1980, si les extensions projetées pour le Sud-Ouest du pays se réalisent, la Côte-d'Ivoire disposera d'un total de 60 000 ha de cocoteraies capables de produire quelque 170 000 t de coprah en 1990, procurant une recette globale d'environ 10 milliards de F CFA, soit moins de 40 ans après la fondation de la Station de Port-Bouet qui a marqué le début des travaux de recherches visant à développer la productivité du cocotier.

Un programme d'une telle ampleur n'aurait pu être réalisé sans la réunion simultanée d'un certain nombre de conditions favorables.

En effet, depuis 1952, la Station de Port-Bouet travaille à l'amélioration de la précocité et de la productivité du matériel végétal. Elle a également déterminé les impératifs techniques de la culture intensive du cocotier, qu'elle a fait passer du stade de la cueillette au stade de culture industrielle.

De 1963 à 1965, l'Etude Générale sur les Possibilités de Développement de la Culture du Cocotier en Côte-d'Ivoire, financée par le FAC, était entreprise afin de préciser les conditions de réalisation d'un programme de développement.

Actuellement, au cours de la réalisation du même projet, les liaisons étroites existant entre l'organisme de recherches (I.R.H.O.) et la société chargée de réalisation (SODEPALM) permettent d'appliquer rapidement, et de manière efficace, les résultats des recherches qui sont d'ailleurs en partie orientées en fonction des problèmes concrets à résoudre.

En outre, la gestion agronomique des plantations requiert une surveillance attentive de la part de spécialistes expérimentés, faisant partie intégrante d'un Institut spécialisé qui, seul, peut réunir les compétences nécessaires.

De son côté, la SODEPALM possède une organisation analogue à celle des entreprises privées assurant une grande souplesse de fonctionnement ayant, comme souci majeur, la rentabilité.

Il est également évident que cet ensemble cohérent, Institut de Recherches spécialisé — Société de Développement, véritable modèle de coopération technique basée sur le dialogue permanent, n'aurait pu obtenir les résultats dont il est fait état plus haut, sans la confiance des organismes de financements (FAC, CCCE, FED, BIRD) et sans un contexte politique stable qui est celui de la Côte-d'Ivoire depuis son accession à l'indépendance et qui fait pleinement honneur à son Chef, le Président Félix Houphouët-Boigny.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CARRIÈRE de BELGARRIC R. (1967). — Le « Plan Palmier à Huile » de Côte-d'Ivoire. *Oléagineux*, 22, N° 6, p. 351-363.
- COTE-D'IVOIRE. MINISTÈRE DU PLAN. 1960. — *Perspectives décennales*.
- COTE-D'IVOIRE. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES. ÉCOLE DE STATISTIQUE (1964). — *Enquête sur la culture du cocotier en Basse Côte-d'Ivoire*.
- COTE-D'IVOIRE. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (1967). — Le cocotier en Côte-d'Ivoire et ses perspectives. *Doc. I.R.H.O.*, N°s 445, 446, 447, 448.
- FRANCE. MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION (1964). — *Le marché des oléagineux tropicaux*, SEDES.
- FRÉMOND Y. (1970). — Situation du cocotier en Côte-d'Ivoire et nouvelles perspectives I.R.H.O. (non publié).
- SODEPALM (1966-1972). — *Rapports annuels*, Abidjan.
- SODEPALM-SEDES (1971). — *Pré-étude documentaire du marché mondial du Coprah*, Paris.